

Accident tragique de la circulation à Lambaréné...

Un jeune homme meurt fauché par un véhicule non identifié

IMM
Lambaréné/Gabon

UN jeune homme, Armel Mbadinga Mangandza, âgé de 23 ans, a péri dernièrement sous les roues d'un véhicule, toujours non identifié à ce jour.

Le drame a lieu nuitamment, aux alentours de 21 heures, au niveau du petit marché du quartier Mbolet, dans la commune de Lambaréné.

Une source proche du dossier explique que quand le drame survient, le jeune homme vient de terminer la distribution du programme du Pari mutuel urbain gabonais (PMUG) du lendemain dans les kiosques. Sur le chemin de son domicile, pendant qu'il marche sur le bas-côté d'une route dépourvue de trottoirs et d'éclairage public, la petite lueur prove-



Photo : IMM

Armel Mbadinga Mangandza de son vivant.

nant des habitations du secteur, qui lui permet de s'éclairer, s'éteint brusquement, à la suite d'une coupure générale d'électricité.

Aussi, toute la zone se retrouve-t-elle dans la pénombre.

Quelque temps après, deux véhicules roulant à vive al-



Photo : IMM

Le drame s'est produit à cet endroit, au quartier Mbolet.

lure dans le sens Fougamou/centre-ville de Lambaréné déboulent dans le dos de Mbadinga Mangandza. L'une des deux automobiles, dans une manœuvre de dépassement, fauche mortellement le jeune homme qui, ironie du sort, se trouve déjà à quelques mètres de son habitation. Quelques riverains, tétanisés, assistent à la scène.

CONSÉQUENCE• Ces derniers tenteront tant bien que mal de réanimer la victime. En vain. Aussitôt, Armel est transporté à l'hôpital canadien de Lambaréné. Malheureusement, il succombe à ses blessures quelques heures seulement après son hospitalisation, des suites d'un traumatisme crânien sévère.

Le comble dans cette af-

faire, c'est que l'auteur de l'accident a poursuivi allègrement sa route, comme si rien ne s'était passé. Il n'a pas pu être identifié par qui que ce soit.

Toutefois, les parents du défunt ont porté plainte contre "X" à la police judiciaire (PJ). Celle-ci a immédiatement ouvert une enquête pour déterminer les circonstances exactes de cet accident et, éventuellement, retrouver le chauffeur fautif.

Cet énième accident de la circulation à Lambaréné pose à nouveau le sempiternel problème des routes construites sans un minimum de dispositifs de sécurité, à l'instar des trottoirs et autres signalisations. Et que dire de l'imprudence des conducteurs. Même l'obscurité ne suffit pas à dissuader certains d'entre eux d'appuyer sur le champignon, au mépris de la vie. Y compris d'ailleurs la leur propre.

...et au carrefour Rio (Libreville)

Des piétons fauchés par un taxi-bus

J.F.M
Libreville/Gabon

SAMEDI dernier, vers 11 heures, un taxi-bus portant le numéro de portière 1749, a semé la panique au carrefour Rio, dans le 3e arrondissement de Libreville. Engagé dans une manœuvre pour faire le plein des passagers, le conducteur a perdu brusquement le contrôle de son automobile, laquelle a effectué une violente sortie de route.



Photo : J.F.Marola

Le taxi-bus a terminé sa course folle dans un magasin.

Le véhicule fou a traversé la terre-plein, puis le canal

d'évacuation des eaux, avant d'aller s'encaster



Photo : J.F.Marola

Il a fallu l'intervention des pompiers pour sortir le véhicule du pétrin.

dans un local commercial bondé de clients.

Conséquence de cette course folle : plusieurs

passants et clients percutés - dont deux grièvement blessés -, qui ont été transportés dans des structures hospitalières, avec l'aide des personnes de bonne foi ayant assisté à la scène.

Quant au chauffeur fautif, il a dû faire face à la grogne de la foule. Il n'a dû son salut que grâce à l'intervention des gendarmes en faction dans le secteur. Ceux-ci l'ont extirpé des mains de ses agresseurs avant de le conduire dans une unité police.

Vol aggravé à Ndjolé

Christ Noël Oyono Evouna incarcéré à Lambaréné

LBON
Libreville/Gabon

L'INSÉCURITÉ grandissante qui sévit actuellement dans les différentes localités du pays continue de faire des victimes, et les mesures pour l'éradiquer semblent peu efficaces, au regard de la multiplicité des actes de banditisme observés ici et là.

C'est le cas de l'agression, suivie d'un vol d'objets précieux, dont vient d'être victime à Ndjolé, Hendrix Ndjaly. Son agresseur présumé a tout de suite été identifié. Il s'agit de Christ Noël Oyono Evouna, Gabonais âgé de 26 ans. Inculpé pour vol aggravé, il attend actuellement son procès à



Photo : Léon Brice Oyono Nkoutoume

Christ Noël Evouna séjourne déjà...

la prison centrale de Lambaréné. Une source proche du dossier renseigne que Hendrix Ndjaly, en escale à Ndjolé avec le chauffeur du camion à bord duquel il voyage à destination de Libreville, décide d'aller pas-

ser la soirée dans un snack-bar de la ville. Il est environ 4 heures du matin, lorsque le noctambule décide de regagner le véhicule, dans l'optique de reprendre la route vers la capitale gabonaise. Ce qu'il ne sait pas, c'est



Photo : EsaOe Ndiorum/ L'Union

... à la prison centrale de Lambaréné.

qu'il est filé par un individu - identifié plus tard comme étant Christ Noël Oyono Evouna -. Et, dès que l'occasion s'est présentée, ce dernier a sauté sur lui. Ainsi, au cours de l'altercation qui s'en suit, le malheureux Hendrix Ndjaly

est rossé par son agresseur, qui s'empare ensuite de son téléphone portable et d'une somme de 8 mille francs, avant de s'évanouir dans la nature. Après cette agression, le voyage sur Libreville est retardé de quelques

heures, le temps de permettre à la victime de saisir la brigade de gendarmerie de Ndjolé. Les agents de cette unité militaire se mettent aussitôt à la recherche de l'agresseur. Fort heureusement, il n'a fallu que quelques heures seulement aux fins limiers pour confondre le suspect. Arrêté, puis conduit au poste, Christ Noël Oyono Evouna est soumis à un interrogatoire, au cours duquel il finit par reconnaître les faits qui lui sont reprochés. Il n'en faut pas plus pour qu'une procédure soit engagée contre lui. Présenté devant le parquet de la ville du "Grand Blanc", il a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale, après son audition par un juge d'instruction.